

# Les infos

Vendredi 21 novembre 2008



## LE RETOUR DES PARTAGEUX

Très attendues dans un contexte général propice à démontrer la considération portée par la direction au personnel, les négociations salariales 2009 se sont achevées le 19, avec pour principale mesure le versement en janvier d'une prime de 25% d'une mensualité de base, assortie d'un plancher de 550€ et d'un plafond de 1350€. S'ajoutera une prime supplémentaire de 100€ dite de « dividende du travail » versée avec l'intéressement. Le « coût » global de la mesure représente 28,9 millions d'€. La CGT avait bien entendu exprimé sa préférence pour une augmentation du salaire de base, significative, assurant le maintien du pouvoir d'achat, durement entamé par l'inflation et l'accord salarial signé en 2008 par la CFTC. C'est pourquoi nous avons exigé qu'à tout le moins, une clause de « revoyure » prévoie qu'en 2010, la prime soit en tout ou partie intégrée. Après avoir démarré à 350, le plancher a progressivement augmenté, passant à 450, puis 500, et enfin 550 le 19, après que la CGT ait souligné qu'avec 500€, la prime ne maintiendrait le pouvoir d'achat que des salaires jusqu'à 20 000€. Ces augmentations successives du plancher, bien qu'accompagnées d'augmentation du pourcentage et du plafond, ont suscité de vives protestations du SNB qui a menacé de refuser sa signature si l'écart hiérarchique continuait de se réduire, accusant la direction « d'égalitarisme » dans les négociations salariales, sous-entendu à la demande des partageux que nous sommes... C'est pourtant

bien le rôle principal de ces négociations, dès lors que désormais, la plus grande part de la rémunération est individualisée ! En définitive, le plancher de 550€ se traduit par une mesure de 3,5% du salaire annuel de base pour les 11500 salariés concernés. Nous avons protesté au cours de la dernière réunion de négociation du traitement injuste fait aux jeunes recrutés en contrats d'alternance, qui ne perçoivent que la moitié de la prime depuis plusieurs accords salariaux. La plupart sont appelés à devenir des salariés en CDI, et c'est un bien mauvais signal à leur envoyer pour débiter une carrière. Rien n'y a fait cependant. Pour ce qui concerne le dividende du travail, il s'agira de 100€ nets, et donc un peu plus sur la feuille de paie. C'est la 3<sup>ème</sup> fois que ce type de prime est versé, sans que ce soit une demande syndicale. On comprend l'effet d'aubaine pour la direction qui échappe ainsi aux charges sociales, mais pour les salariés, le faible gain du court terme se retourne contre eux sur le long terme dès lors que ces petits ruisseaux finissent par faire un grand fleuve de milliards d'euros exclu des ressources des régimes sociaux. Compte tenu de son faible montant, la CGT se demande si ce dividende n'aurait pas été mieux utilisé au profit du salaire de base. L'autre volet important de la négociation portait sur les écarts salariaux hommes/femmes. Après discussion, le budget prioritaire de 800 000€ pour l'année 2009 sera un budget minimum pour supprimer les écarts salariaux (injustifiés) de 6% ou plus avec le salaire médian des hommes du même niveau et du même métier. Pour celles qui subissent un écart plus faible, la suppression de l'écart relèvera de l'EAS. Selon la direction, 4200 femmes relèveraient d'un examen au titre du budget prioritaire. En tout état de cause, aucun écart salarial dû à une discrimination de sexe ne devra subsister au-delà du 31/12/2010 au titre de la loi. La réunion de signature de l'accord a été fixée le 2 décembre.



CGT Société Générale - SPB Société Générale  
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68  
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net  
Internet : [www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/](http://www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/)  
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT